

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 22 novembre 2018, à 15 h 15**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de commentaires des élus
- 10.04** Période de questions et commentaires du public

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 1 150 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1181555001)

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie et engagement à soutenir le projet de ruelle bleue-verte et désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte » (dossier 1187823004)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



**Dossier # : 1181555001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 1 150 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement

D'octroyer, à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 1 150 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
<b>Musée des Ondes Émile Berliner</b>	Soirée bénéfice	400,00 \$
<b>Théâtre Paradoxe</b>	Soirée bénéfice	750,00 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2018-11-22 09:04

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181555001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 1 150 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Musée des ondes Emile Berliner**, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 400 \$ pour l'achat de 5 billets dans le cadre d'une soirée-bénéfice.

**Théâtre Paradoxe**, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 750 \$ pour l'achat de 3 billets à la soirée-bénéfice du 29 novembre 2018.

<b>Organisme</b>	<b>Activité</b>	<b>Montant</b>
<b>Musée des Ondes Émile Berliner</b> 1001, rue Lenoir, Bureau E-206 Montréal, Québec H4C 2Z6	Soirée bénéfice	400 \$
<b>Théâtre Paradoxe</b> 5959, boulevard Monk Montréal, Québec H4E 3H5	Soirée bénéfice	750 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>1 150 \$</b>

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de 1 150 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme à la politique d'utilisation des surplus; cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicole GRANIERO  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie OTIS  
Directrice de cabinet en arrondissement

Le : 2018-11-21



**Dossier # : 1187823004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et soutenir le projet de ruelle bleue-verte. Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise Montréal durable 2016-2020;  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures en gestion durable des eaux de pluie à la source » du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet ruelle bleue-verte;

De soutenir le projet de ruelle bleue-verte;

De mandater la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Mme Marie-Claude Leblanc, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour le projet cité en objet.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2018-11-21 16:04

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187823004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et soutenir le projet de ruelle bleue-verte. Désignation de Mme Marie-Claude Leblanc, à titre de mandataire et signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à la demande de subvention du « Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet ruelle bleue-verte.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source vise à financer les initiatives de gestion durable des eaux de pluie qui ont pour objectif d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal par des pratiques de gestion durable.

Par ce soutien financier, le ministère souhaite :

- Favoriser l'implantation d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source qui visent la réduction du volume, de la vitesse d'écoulement ou de la charge polluante des eaux de ruissellement;
- Soutenir le partage des bonnes pratiques.

Afin de bénéficier de cette aide financière, le projet doit être présenté au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) au plus tard le 23 novembre 2018 et il doit être réalisé dans un délai de deux ans.

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement souhaite déposer une demande pour le projet de ruelle bleue-verte, porté par l'Alliance Ruelles bleues-vertes, composé de Vinci Consultants, du Centre d'écologie urbaine de Montréal, du Collectif 7 à nous et de la Société

d'habitation populaire de l'est de Montréal. L'aménagement de la ruelle bleue-verte a pour objectif de repenser la gestion des eaux pluviales en débranchant les drains des toitures du réseau d'aqueduc municipal pour détourner les eaux de pluie vers des infrastructures vertes aménagées dans les ruelles. Ces projets pilotes visent notamment à réduire la pression sur le système municipal tout en étant une solution d'adaptation aux changements climatiques.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM18 0872 - 8 août 2018 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de « Water Square » à Montréal ».

CM16 0997 - 22 août 2016 - Motion pour la réalisation de « Water Square ».

## **DESCRIPTION**

Afin de bénéficier de la subvention, l'arrondissement du Sud-Ouest doit adopter une résolution qui autorise la présentation de la demande d'aide financière au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source, qui confirme son engagement à soutenir le projet et en faisant mention de la personne autorisée à agir au nom de la municipalité.

De plus, la présentation d'une demande implique que l'arrondissement s'engage à faire parvenir les documents suivants :

- Le formulaire de dépôt d'une demande d'aide financière;
- Les études préliminaires réalisées en vue du dépôt de la demande d'aide financière, le cas échéant;
- La ou les lettres confirmant l'aide financière provenant d'autres partenaires, le cas échéant.

## **JUSTIFICATION**

En 2008, le service de l'eau de la Ville de Montréal a mandaté la firme Vinci consultants pour identifier des modes novateurs pour détourner l'eau pluviale du système de canalisation municipale. Vinci consultants a identifié le site situé entre la bâtiment 7 et un futur projet immobilier sur les anciens terrains du CN comme un site ayant un potentiel d'aménagement très intéressant en raison de la grande surface du toit du bâtiment 7 et de l'intérêt de l'organisme Le Collectif 7 à nous.

L'arrondissement du Sud-Ouest collabore depuis 2017 avec l'équipe de L'Alliance Ruelles Bleues-Vertes pour imaginer des solutions innovatrices répondant aux enjeux engendrés par les changements climatiques. Le service de l'eau de la Ville de Montréal participe également notamment au comité technique de l'Alliance dans le but de cibler les enjeux techniques et réglementaires ainsi que les solutions pour les surmonter.

Les conditions de réalisation du projet de ruelle bleue-verte sont multiples et impliquent:

- La cession et la réhabilitation de lots;
- La participation de l'arrondissement à travers le soutien technique;
- La réalisation d'un montage financier grâce à des programmes complémentaires (programmes municipaux, provinciaux et autres financements);
- L'exploration des alternatives s'adressant au débranchement des drains sur un terrain privé d'une gestion des eaux sur un terrain public.

Le programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de

gestion durable des eaux de pluie à la source s'inscrit dans la condition d'un montage financier par des programmes complémentaires. L'obtention de cette aide financière contribuerait à finaliser les études préliminaires et la conception du projet, à réaliser les aménagements, à faire du monitoring et à soutenir la formation et la communication.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'aide financière demandée au MAMOT représente 60 % du coût maximal admissible jusqu'à concurrence de 500 000 \$ par projet.

Pour le projet soumis au ministère, l'aide financière que la Ville de Montréal recevra dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie du MAMOT, sera utilisée par l'arrondissement.

L'arrondissement s'engage à contribuer au projet de ruelle bleue-verte sous forme de commandite de services. Cela signifie que l'arrondissement met à la disposition un budget de 45 000\$ pour deux ans réparti soit en ressources humaines (expertise, participation aux comité et rencontres, etc.) soit en soutien technique (mise à disposition de documents, de locaux, etc.) soit sous une autre forme selon les besoins. Les dépassements de coûts seront assumés par l'organisme mandataire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue aux engagements du Plan local de développement durable 2017-2020 et s'inscrit dans les actions suivantes:

- Action 1 « Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité »;
- Action 4 « Optimiser la gestion de l'eau »;
- Action 12 « Poursuivre le développement de quartiers viables »;
- Action 13 « Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés »;
- Action 15 « Faire rayonner les réalisations du Sud-Ouest en développement durable ».

Ce projet s'inscrit aussi dans l'action 9 « Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de déposer une demande dûment remplie, de s'engager à soutenir le projet et à désigner un mandataire, l'arrondissement du Sud-Ouest ne répondra pas aux engagements relatifs au programme.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt de la demande au programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie : 23 novembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité aux politiques en vigueur à la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Hervé LOGÉ, Service de l'eau

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clotilde CHARLAND  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-11-19

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social